

Bonne question!

Le présent numéro du Bulletin du désarmement marque le lancement de ce qui, nous l'espérons, deviendra une rubrique régulière, soit une colonne destinée aux élèves de l'école secondaire. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou suggestions concernant des sujets que vous aimeriez voir traiter.

Vérification

Cela existe partout dans la vie quotidienne...sur la patinoire où se déroule un match de hockey comme à la banque...en sport comme en affaires. Tout le monde accepte de se montrer fair-play, et si quelqu'un est pris à tricher, il est pénalisé. Certains sports se pratiquent selon un régime de confiance, alors que d'autres ont des arbitres. Dans le cas des banques, vos relevés mensuels vous permettent de vérifier combien d'argent vous avez effectivement sur votre compte. La vérification du contrôle des armements fonctionne de la même manière; elle établit des méthodes mutuellement convenues de vérification et de surveillance afin de s'assurer qu'un pays respecte effectivement ses engagements.

L'engagement du Canada à l'égard de la réduction et de la limitation des armements conduisant à un désarmement final dans le monde entier, est bien connu. Ce sont là des objectifs que l'on atteint grâce à des négociations et à des traités. Mais la force d'un traité ne vaut que ce que vaut la confiance que les parties ont en lui. Si vous vous méfiez de votre banque, vous n'y déposez pas d'argent. En l'absence de confiance entre les nations, il est indispensable de pouvoir pratiquer une vérification. Il est plus facile d'avoir foi dans un traité s'il vous est possible de vous assurer que votre interlocuteur en respecte les conditions. En surveillant l'application des accords passés, les nations renforcent leur sécurité nationale, car, si un traité fait l'objet de mesures de vérification satisfaisantes, et si tout le monde a confiance en elles, il est dans leur intérêt de s'y conformer.

Il est toujours difficile de s'assurer qu'un accord est vérifié comme il se doit. Dans une banque, certains déposants insistent parfois pour constater de visu que leur argent est bien dans la chambre forte. Mais la plupart se contentent du relevé qu'ils reçoivent. Dans le contrôle des armements, un des principaux obstacles aux négociations est la définition de ce qui constitue une vérification adéquate. Il se peut que certains pays considèrent que la moindre violation doit être décelable, que les conditions du traité doivent être vérifiables à

100 %. D'autres se contenteront d'un régime de vérification suffisant pour repérer les violations importantes au seul plan militaire, tout en n'étant pas suffisamment affûté pour détecter chaque infraction mineure. Selon l'auteur de cet article, il suffit qu'un mécanisme de vérification permette de repérer les violations qui présentent un danger, étant donné que les autres violations n'ont, de toute façon, pas grande importance sur le plan de la sécurité. Manifestement, il est très difficile de trouver une définition qui permette de faire la différence entre une violation qui est grave sur le plan militaire et une qui ne l'est pas, et cela a été la source de bien des désaccords dans le passé.

Les moyens de vérification proprement dits font habituellement intervenir une large gamme de systèmes de collecte de l'information. Pour surveiller une activité, on a parfois recours à plusieurs de ces systèmes. L'utilisation de plusieurs méthodes de renforcement de la vérification est ce que l'on appelle parfois l'établissement d'une «série de vérifications». Cela signifie que s'il est possible de trouver une parade à certaines des méthodes de vérification, il est très difficile de le faire régulièrement pour toutes.

On fait appel à divers systèmes de vérification : satellites de photoreconnaissance; satellites de reconnaissance électronique qui interceptent les messages; satellites équipés de détecteurs à l'infrarouge qui repèrent la chaleur dégagée par des dispositifs artificiels; et radars de repérage des mouvements. Dans le cas d'une explosion nucléaire, des sismographes permettent de détecter les vibrations telluriques. Ces systèmes de télédétection constituent ce que l'on appelle les Moyens techniques nationaux (MTN) et sont la principale méthode de vérification utilisée par les États-Unis et l'Union soviétique, car ils n'enfreignent pas leur souveraineté mutuelle. Ces deux superpuissances sont également seules à disposer de matériel suffisamment poussé (et l'argent nécessaire) pour faire des MTN une méthode viable de vérification.

Parmi d'autres méthodes moins techniques de vérification, on peut citer les inspections sur le terrain; l'utilisation de postes de contrôle; le suivi de documents gouvernementaux et de diverses publications. En règle générale, ces méthodes sont beaucoup plus intrusives car elles exigent habituellement l'accès physique aux installations militaires d'un pays. Jusqu'à présent, l'Union soviétique a refusé de l'accorder. Les choses ont cependant changé dernièrement. Au cours de la négociation du Traité pour l'élimination des missiles à courte et moyenne portée (l'Accord sur les FNI),

par exemple, le gouvernement soviétique a montré qu'il était maintenant prêt à accepter une plus large intrusion qu'auparavant. Ce changement d'attitude à l'égard de la vérification est un des événements les plus encourageants qui ont marqué le contrôle des armements au cours de ces dernières années.

Nous avons jusqu'à présent parlé de la vérification en général. Examinons maintenant le rôle important qu'elle joue dans certains accords de contrôle des armements. En ce qui a trait aux armes nucléaires, deux des accords les plus connus sont SALT I et II, terme qui signifie «Traité de limitation des armements nucléaires*». Ces traités fixent des plafonds au nombre et aux types de systèmes d'armes nucléaires stratégiques que les États-Unis et l'Union soviétique peuvent déployer. Les MTN des superpuissances sont le principal instrument de vérification en ce qui concerne l'application des accords SALT. Conformément aux dispositions relatives à la vérification contenues dans ces traités, les superpuissances ont également convenu d'adopter d'importantes mesures de coopération. Elles ont en particulier convenu de ne pas toucher à leurs MTN mutuels.

D'autres traités importants concernent les essais nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais, signé en 1963, interdisait tous les essais nucléaires à l'exception des essais souterrains. Dans ce cas, la surveillance de l'application de cette interdiction est moins difficile, car les explosions atmosphériques et sous-marines sont habituellement très visibles. Parmi les autres traités négociés entre les Américains et les Soviétiques, citons le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires qui interdit les explosions souterraines de plus de 150 kilotonnes. Depuis 1977, de nombreux pays, dont le Canada, ont recommandé une interdiction complète des armes nucléaires qui mettrait fin à tout essai, quelle qu'en soit l'importance. L'utilisation de capteurs sismiques est, de loin, la méthode la plus efficace pour s'assurer que cette limitation des essais souterrains est observée. Ils permettent de déterminer, avec une exactitude acceptable, l'origine d'un événement sismique, qu'il s'agisse d'une explosion ou d'un tremblement de terre, ainsi que son importance.

Les exemples ci-dessus tendent à démontrer l'importance de la vérification en ce qui concerne les traités bilatéraux de contrôle des armements. Comme le mot l'indique, ces contrôles sont ceux qui sont conclus entre deux parties. Le contrôle des armements s'exerce également sur le plan multilatéral. Ce terme signifie que plusieurs parties participent à un traité de contrôle des armements,